

# Gravure

RÉF | 1741

## OBJECTIF ET CONTENU

### Objectif

Cette offre de formation est organisée dans le cadre de l'enseignement artistique à horaire réduit qui répond aux finalités suivantes (décret du 2 juin 1998, voir [site de la Fédération Wallonie-Bruxelles](#)) :

- Concourir à l'épanouissement des élèves en promouvant une culture artistique par l'apprentissage des divers langages et pratiques artistiques
- Donner aux élèves les moyens et formations leur permettant d'atteindre l'autonomie artistique suscitant une faculté créatrice personnelle
- Offrir un enseignement préparant des élèves à rencontrer les exigences requises pour accéder à l'enseignement artistique de niveau supérieur

### Programme

Ateliers pluridisciplinaires : dessin, peinture, modelage etc...  
Voir programme détaillé sur le site :  
<http://www.ecoledesartsdanderlecht.be/>

### Certification(s) visée(s)

Certificat ou diplôme d'enseignement secondaire artistique à horaire réduit <i>(plusieurs types d'attestation sont délivrés)</i>

### Type de formation

[Enseignement artistique à horaire réduit](#)

## ORGANISATION

### Durée

Variable, selon la filière.

### Horaire

Selon les cours.

### Début

Septembre

### Coût

190 € (plus de 18 ans) - Coût réduit : 76 € (entre 12 et 18 ans) ou gratuit (moins de 12 ans, CCI ou RI) -

## CONDITION D'ADMISSION

**Prérequis  
administratifs**

L'Enseignement artistique à horaire réduit est ouvert à tous (enfants et adultes). Un âge minimum peut être requis selon les domaines et les filières.

**Connaître**

Posséder, le cas échéant, les capacités artistiques requises pour intégrer le niveau d'enseignement souhaité.

## EN PRATIQUE

**Pour s'informer et  
postuler**

Consultez le site web de l'organisme afin de vous informer des modalités détaillées d'inscription. Prenez ensuite rendez-vous dans la période renseignée pour vous inscrire.

**Organisme****École des arts d'Anderlecht**

Chaussée de Mons 882

1070 Anderlecht

Tél: 02 520 65 57

<http://www.ecoledesartsdanderlecht.be/>